

# **PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 MARS 2021**

Le trois mars deux mille vingt-et-un, à dix-sept heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie de Saint Sulpice de Faleyrens, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Yvan DUMONTEUIL, Maire.

**Date de convocation : 25 février 2021**

**Nombre de conseillers : 15**

**Nombre de présents : 15**

**Nombre de conseillers ayant donné procuration : 0**

**Nombre de votants : 15**

**Etaient présents :**

**M. Yvan DUMONTEUIL, Maire,**

**M. Max GADRAT, Mme Françoise CAMUT, M. Jean-Daniel DEBART, Mme Florence ROSSIGNOL-XANS Adjointes,**

**M. Jonathan DEBAUD, Mme Christiane FAVARETTO, Mme Valérie GUILLOT, M. Marc LUCAS, M. Patrick ROSSIGNOL, M. Yoann SABRE, Mme Laure SAINTE-LUCE, Mme Céline SERVANT, M. Pierre STACHOWICZ, Mme Brigitte TRIBAUDEAU.**

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

M. Marc LUCAS est désigné secrétaire de séance

Sur proposition de M. le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité de ses membres, de tenir sa réunion à huis clos.

## **Approbation du procès-verbal de la séance du 20 janvier 2021**

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du procès-verbal de la séance du 20 janvier 2021, et en avoir délibéré, l'approuve à l'unanimité de ses membres.

## **Protocole d'accord avec la SASU Jardin d'Iris pour la mise à disposition de la parcelle communale ZH 501**

Monsieur le Maire soumet à l'examen du Conseil Municipal le projet de protocole d'accord et le programme des travaux afférents, afin de mettre à disposition de la SASU Jardin d'Iris la parcelle communale cadastrée ZH 501. Cette mise à disposition vise à permettre l'aménagement de cette parcelle afin de créer le maillage du lotissement « Les Jardins d'Iris » entre l'Avenue du Général de Gaulle et l'Avenue de Saint-Emilion (RD 19<sup>E1</sup>).

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de ces documents, et en avoir délibéré, autorise à l'unanimité de ses membres, M. le Maire à signer le protocole de mise à disposition avec la SASU Jardin d'Iris, et le programme des travaux afférents.

## **Bail de location d'un emplacement pour l'implantation d'une antenne relai à la société Orange**

Monsieur le Maire soumet à l'examen du Conseil Municipal le projet de bail de location d'un emplacement d'une superficie de 152 m<sup>2</sup> environ, sis sur la parcelle communale cadastrée ZP 106, à la société Orange pour l'implantation d'une antenne relais au lieu-dit le Boutail.

Parmi les diverses clauses, la convention fixe à 1 800 € annuels le montant du loyer versé pour cette mise à disposition.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de ce projet de convention, et en avoir délibéré, autorise à l'unanimité de ses membres, M. le Maire à signer le bail susvisé.

## **Demande de Fonds Départemental d'Aide à la Voirie Communale 2021**

Monsieur le Maire rappelle que le Fonds Départemental d'Aide à la Voirie Communale (FDAVC) est une subvention du Conseil Départemental de la Gironde envers les communes et les communautés de communes pour la rénovation de la voirie communale ou intercommunale et l'enfouissement des réseaux téléphoniques dans le cadre de convention avec Orange.

L'aide départementale est déterminée en fonction de :

- Voies revêtues classées dans le domaine public de la voirie communale ou communautaire
- Les travaux subventionnables concernent le revêtement de la chaussée, l'amélioration des caractéristiques de la chaussée (tracé, profil en long, profil en travers) et l'assainissement pluvial de la plateforme. L'assainissement pluvial ne peut être éligible que s'il accompagne des travaux sur la chaussée. Sont également éligibles le renforcement, l'élargissement, la construction ou la reconstruction d'ouvrages d'arts, les travaux suite à des catastrophes naturelles.

La subvention prévisible au titre du Fonds Départemental d'Aide à la Voirie Communale (35% du coût HT des travaux plafonné à 25 000 € HT) est évaluée à 8 750 € maximum, pondéré par le coefficient de solidarité, soit 8 225 € pour Saint Sulpice de Faleyrens.

M. le Maire sollicite d'autorisation de déposer une demande d'aide pour les travaux de voirie inscrits au budget 2021, soit la réfection des VC 340 et 2 section 1.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré, dit, à l'unanimité de ses membres, que ces travaux seront inscrits au budget 2021 et autorise M. le Maire à déposer un dossier de demande de FDAVC auprès du Conseil Départemental de la Gironde, selon le plan de financement suivant :

### **DEPENSES**

	HT	TTC
VC 340	15 745,00 €	18 894,00 €
VC 2 Section 1	20 040,00 €	24 048,00 €
Total	35 785,00 €	42 942,00 €

## RECETTES

Conseil Départemental 33	8 225,00 €
FDAVC	
Total	8 225,00 €

Solde à la charge de la Commune	
HT	27 560,00 €
TTC	34 717,00 €

## **Plan de financement de la demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour des travaux au sein du groupe scolaire (modification)**

Monsieur le Maire expose qu'il convient de modifier le plan de financement arrêté par délibération n° 25/11/2020-06 à l'appui de la demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Gironde pour le financement des travaux au sein du groupe scolaire en 2021, selon un décompte sur la base d'un financement de 50 % d'un montant plafonné de travaux à 25 000 € HT, pondéré par le coefficient de solidarité.

## DEPENSES

	HT	TTC
Travaux d'isolation acoustique	13 536,00 €	16 243,20 €
Fenêtres et stores restaurant scolaire	14 794,80 €	17 753,76 €
Tableau électrique du groupe scolaire	13 031,47 €	15 637,76 €
Chalet école maternelle	5 416,67 €	6 500,00 €
Total	46 778,93 €	56 134,72 €

## RECETTES

DETR	15 437,05 €
Conseil Départemental	11 750,00 €

Total Subventions 27 187,05 €

## SOLDE à la charge de la commune

HT	19 591,88 €
TTC	28 947,67 €

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré, valide à l'unanimité de ses membres le plan de financement susvisé, qui se substitue au précédent pour la constitution du dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Gironde pour le financement des travaux 2021 au sein du groupe scolaire.

## **Remboursement par la CDC du Grand Saint-Emilionnais des frais de transports des enfants de l'école à la piscine**

Dans le cadre de sa politique enfance jeunesse, la CDC propose une aide financière aux communes du GSE (y compris dans le cadre des SIRP) pour les transports scolaires vers les piscines.

Afin de préparer les sorties de 2021, qui devaient débiter le 25 février, et pour une durée de 7 semaines, la Commune de Saint Sulpice de Faleyrens a conventionné avec le complexe aquatique de Sant Seurin sur l'Isle, réservé un bus et un chauffeur de bus (contrat suspendu à ce jour).

Le montant des coûts de transports a été évalué à 816,88 € et la CDC a validé la prise en charge de ce montant, sous réserve d'une délibération actant ce remboursement.

La crise sanitaire a stoppé le démarrage de cette opération et nul ne sait si elle pourra se dérouler, même avec un décalage dans le temps.

Il est demandé au Conseil Municipal de valider néanmoins le principe de ce remboursement, avec la possibilité d'un recalcul prorata temporis, si les sorties pouvaient démarrer dans les prochaines semaines.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré, valide à l'unanimité de ses membres la demande de prise en charge par la CDC du Grand Saint-Emilionnais du coût du transport scolaire se rendre au complexe aquatique de Sant Seurin sur l'Isle, dont le montant sera proratisé au nombre de voyages si l'actualité sanitaire permet la reprise de cette activité avant la fin de l'année scolaire en cours.

## **Ouverture d'un poste d'assistant en médiation culturelle dans le cadre d'un service civique**

Lors de la séance du Conseil Municipal du 20 janvier 2021, M. Debart a annoncé que la création d'un emploi dans le cadre d'un service civique était à l'étude pour une mission de « médiateur culturel », avec une affectation majoritairement au sein de la médiathèque.

Il résume les modalités du service civique qui s'adresse à des jeunes de 16 à 25 ans, sous forme d'un engagement volontaire pour une durée de 6 à 12 mois et d'au moins 24 heures hebdomadaires, et pour l'accomplissement d'une mission d'intérêt général dans un des neuf domaines d'interventions reconnus prioritaires pour la nation : solidarité, santé, éducation pour tous, culture et loisirs, sport, environnement, mémoire et citoyenneté, développement international et action humanitaire, intervention d'urgence;

L'indemnité est prise en charge par l'État (522,87 € brut / 473,04 € net) et un soutien complémentaire, en nature ou argent, est pris en charge par la structure d'accueil (107,58 € nets), et, en cas de situation sociale ou financière difficile, un supplément de 119,02 € brut / 107,68 € net.

L'objectif de l'engagement de Service Civique est de proposer aux jeunes un nouveau cadre d'engagement, dans lequel ils pourront gagner en confiance en eux, en compétences, et prendre le temps de réfléchir à leur propre avenir, tant citoyen que professionnel.

Il explique que, loin du stage centré sur l'acquisition de compétences professionnelles, le Service Civique est donc avant tout une étape de vie d'éducation citoyenne par l'action, et se doit d'être

accessible à tous les jeunes, quelles qu'aient été leur formation ou leurs difficultés antérieures.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré, donne, à l'unanimité de ses membres, un avis favorable à la mise en place d'un accueil d'un jeune en service civique dans la Commune, ouvre un poste sur la base de 24 heures hebdomadaires, pour des durées de contrat pouvant varier de 6 à 12 mois et renouvelables, et autorise M. le Maire à signer tous les documents afférents pour procéder au recrutement du ou des jeunes successifs.

## **Point sur les Commissions**

### **Finances**

La trésorerie s'élève à 201 566,16 €.

M. le Maire indique que le dossier de demande de FDAEC doit être déposé avant le 15 mars 2021. Il rappelle que le Département aide les communes pour la réalisation de travaux d'équipement, de voirie ainsi que l'acquisition de matériel qui n'entrent pas dans le cadre des subventions thématiques.

La procédure de répartition de la dotation passe par une répartition de chaque enveloppe cantonale arrêtée au cours d'une réunion des maires, sous la présidence des Conseillers Départementaux du canton.

Les possibilités d'obtenir une subvention au titre de la DSIL doivent être étudiées.

### **Personnel :**

Mme Mazurier a été stagiairisée le 28 février, le contrat de M. Letendu a été prorogé de 6 mois.

Le 17 mars, aura lieu une formation à l'utilisation des défibrillateurs destinée aux agents, élus, membres d'associations et enseignants.

### **Communication/Jeunesse/culture :**

M. Debart informe ses collègues que :

- Le panneau à proximité du Menhir a été posé.
- La commission Information /Communication s'est réunie pour préparer le prochain St Sulpice Infos dont le thème pourrait être « je suis venu vivre à St Sulpice de Faleyrens ».
- La refonte du site internet est quasiment terminée mais un bug subsiste au niveau de la Newsletter qui n'est pas diffusée

M. le Maire donne un compte rendu des chantiers en cours au sein de la Juridiction de Saint-Emilion : renouvellement des panneaux de délimitation du territoire, amélioration des tables de lecture avec des contenus audios en langues étrangères, préparation du Tour de France...

### **Urbanisme**

Mme Rossignol-Xans indique que les demandes de permission d'urbanisme arrivent relativement nombreuses. La commission se réunira le 8 mars pour les étudier.

M. le Maire indique qu'il a récemment rencontré M. Bécheaud, Vice-Président de la CDC délégué à l'Urbanisme, pour faire le point sur les demandes d'aménagements du PLUi et les emplacements

réservés à lever, dans le cadre de la prochaine révision/modification de ce document.

Il fait part de la réflexion en cours sur l'emplacement réservé n° 25, situé à Jean Melin, pour modifier le chemin d'accès entre le Menhir et la Dordogne.

M. Debart demande la communication du dernier compte-rendu de la commission Urbanisme.

M. le Maire indique qu'il a reçu M. Combaldieu au sujet des clôtures entre ses parcelles limitrophes avec celles de la Commune.

### **Voirie/Réseaux**

M. Gadrat expose que :

- Le programme voirie 2021 a été défini et s'élève à 123 997 € TTC, parking du skate-park compris.
- Le marquage au sol a été effectué aux Grands Bigaroux pour sécuriser le parking public à proximité du cabinet d'œnologie.
- Les plexiglass des sucettes ont été changés.
- La campagne de bouchage des nids de poule avec de l'enrobé à froid est en cours, avec beaucoup de surfaces à traiter.
- Le sapin du tennis a été déplacé à l'école.
- Des emplacements de parking pour personnes à mobilité réduite ont été matérialisés aux endroits suivants : cabinet médical, cabinet de kinésithérapie, résidence autonomie.

M. le Maire informe qu'une réunion publique aura lieu le samedi 6 mars au foyer communal pour discuter du problème de voirie dans le lotissement Les Vignes de Canterane. Cette réunion est organisée par Terres de Gironde à l'attention des colotis.

Une convention a été passée avec le SYER pour la réalisation de travaux sur l'estey du Gréan et ses affluents. M. Debaud signale qu'il a vu des algues dans un fossé au lieu-dit La Petite Fuie.

S'ensuit un débat sur l'entretien et la manipulation des clapets (« pelles ») et le renforcement des digues, qui sont des outils fondamentaux pour la gestion des cours d'eau. A ce titre, il est précisé que 28 maisons ont été isolées lors des inondations du mois de février, et 2 ont été inondées. La demande de la Mairie de classer la Commune en état de catastrophe naturelle a été acceptée.

Le SYER a rédigé un rappel réglementaire à l'usage des riverains des cours d'eau et fossés pour conserver ces réseaux propres. M. Gadrat demande que ce document soit mis en ligne sur la site de la Commune.

### **Bâtiments**

M. Gadrat précise que :

- L'aménagement du jardin de l'école sera terminé la semaine prochaine.
- Le banc du cimetière a été installé.
- Des devis ont été demandés suite à la mise à jour des diagnostics amiante pour la toiture d'une partie du club de football et l'encapsulage des poteaux de l'école.
- La porte de la Résidence Autonomie a été changée.
- Trois arbres ont été changés à l'église dans le cadre des travaux d'aménagement de ses abords.

M. Stachowicz demande une modification de la taille et de l'emplacement des panneaux de signalisation actuellement peu visibles sur le parking du cimetière. M. Gadrat répond que ce chantier est en cours.

M. le Maire indique qu'une demande d'évaluation de la valeur de l'ensemble immobilier constituant le cabinet de kinésithérapie a été transmise au service des domaines.

Il a rencontré l'architecte du CAUE, qui doit adresser une pré étude dans le cadre du projet de Pôle Artistique.

Il a reçu un représentant du groupe Casino dans le cadre du projet d'implanter une supérette sur la Commune. L'emplacement des ateliers communaux a été rejeté mais deux autres sites pourraient être pressentis. Il est à noter que le bâti serait à la charge de la Commune.

### **Ecole**

M. Debart expose que :

- Le jardin est en place.
- Le conseil d'école aura lieu le 4 mars.
- Il a rencontré les parents de certains élèves qui ont perdu beaucoup de points sur leur permis du restaurant scolaire, afin de réfléchir sur les moyens d'éviter l'exclusion prévue par le règlement. Cette réunion s'est bien terminée et a abouti sur une réflexion pour substituer à cette punition aussi pénalisante pour la famille que pour les enfants, un service de petits travaux grâce auquel ces derniers pourraient récupérer des points.
- Dans le cadre de la démarche Mon Restau Responsable, il serait intéressant de réfléchir aux achats de petits matériels qui pourraient s'inscrire dans la démarche et être subventionnés (par exemple, l'achat de moules à gâteaux en silicone pour remplacer la technique actuelle des moules à usage unique).
- De nouvelles aides de l'Etat sont proposées dans le cadre de l'Ecole Numérique. Il convient dans un premier temps d'observer l'utilisation effective du matériel acquis en 2020 mais réfléchir à de nouveaux investissements.

### **Vie associatives – Fêtes et cérémonies**

M. Stachowicz indique que malgré deux mails adressés aux associations, il n'a pas obtenu de réponse. En cette période de crise sanitaire, l'activité associative est très réduite.

### **Sport**

M. Debaud présente les différents devis qui ont été examinés par la commission sports qui s'est réunie le 24 février. Une armoire pourrait être achetée pour le Sanda Boxing Club pour un montant de 1 345 € TTC, proposition validée par Mme Servant.

La réfection du court de tennis sera prise en charge dans le cadre de l'opération de construction du terrain couvert, et n'aura donc pas à être budgétisée par la Commune

*Mme Servant quitte la séance.*

Plusieurs postes de dépenses sont à prévoir pour le football. L'enjeu de sécurité déterminera l'ordre de priorité des travaux et M. Debaud recherche les sources de cofinancement possibles.

Enfin, la réflexion doit être approfondie sur le budget que la Commune est prête à investir pour la création de terrains de pétanque.

Il est noté que l'installation de bancs est prévue à proximité du skate-park.

### **Action sociale – logement social**

Mme Camut indique que tous les logements de la Résidence Autonomie sont occupés, avec une liste d'attente qui reste bien fournie.

La campagne de vaccination pour les résidents de la Résidence Autonomie aura lieu à la fin du mois de mars. Elle va recenser ceux d'entre eux qui souhaitent être vaccinés ainsi que les Saint Sulpiciens de plus de 75 ans susceptibles d'être intéressés par cette opération.

Mme Camut est intervenue pour signaler l'état d'insalubrité de quelques logements, notamment au sein de la résidence Canterane. Des travaux de remise en état vont être réalisés prochainement et l'ARS va venir visiter les lieux. Un couple avec enfant et en difficulté a pu y être relogé récemment.

L'évaluation externe de la Résidence Autonomie est maintenue

### **Développement durable :**

Le fleurissement 2021 doit être étudié.

Mme Favaretto signale que la pierre de la Croix de Bertinat est très dégradée.

M. le Maire communique une information de Mme Lassarade, Sénatrice, relative aux crédits d'impôt pour les exploitants viticoles abandonnant l'utilisation du glyphosate et pour l'accompagnement vers la réduction de l'usage de produits phytopharmaceutiques.

### **Action Solidarité et Initiatives citoyennes**

M. Stachowicz a préparé un article pour le bulletin municipal afin de communiquer sur l'opération « bourse au permis de conduire ».

M. le Maire fait part d'une communication de la Mission Locale à l'adresse des jeunes de 15 à 30 ans en difficulté, afin de leur permettre d'accéder à des paniers gratuits de nourriture et de produits d'hygiène.

### **Questions diverses**

M. le Maire a visité l'ancien hôtel-restaurant « le Clovis » à Sainte Terre, où la CDC est maître d'ouvrage d'un projet de création d'une auberge de jeunesse.

M. Lucas reparle du projet d'équiper le service technique du logiciel métier 3 P. Il est décidé de prendre une décision après avoir consulté à nouveau le responsable des services techniques.

M. le Maire dit que plusieurs administrés lui ont adressé leurs remerciements, suite à la distribution de chocolats.

M. Stachowicz s'interroge sur la possibilité d'ouvrir à la construction une grande parcelle vide, près de chez M. Servant. M. le Maire répond que cette possibilité a déjà été étudiée et rejetée dans le cadre de l'élaboration du PLUi.

**Dates :**

16 mars : Conseil d'Administration du CCAS

23/03 : Commission des Finances

06/04 : Conseil Municipal

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 40.